

**De :** Michaël Vossaert [mailto:mvossaert@defi.eu]

**Envoyé :** jeudi 1 février 2018 14:25

**Objet :** Question écrite : L'évaluation de la situation sur le boulevard Edmond Machtens depuis la mise en place de la voie prioritaire.

**Question écrite : L'évaluation de la situation sur le boulevard Edmond Machtens depuis la mise en place de la voie prioritaire.**

La commune de Molenbeek-Saint-Jean a connu une modification des règles de priorité de circulation s'appliquant au boulevard Edmond Machtens. En effet, le boulevard est devenu une voie prioritaire le 12 janvier 2015. Ce qui signifie la suppression de la priorité de droite. Cette situation induit un changement dans le comportement des automobilistes qui doivent s'adapter aux nouvelles règles et être attentif aux panneaux de signalisation.

Lors de la séance communale du 25 février 2015, une interpellation citoyenne relative au Boulevard Edmond Machtens mis en voie prioritaire mettait déjà en avant la dangerosité de ce boulevard pour le traverser à pied. J'avais moi-même mis en avant la nécessité de réfléchir aux raisons de la transformation de cet axe routier en voie prioritaire et de demander au collège communal de motiver sa décision sur base de considérations objectives (une étude de mobilité).<sup>[1]</sup>

Lors de ce conseil communal, le Collège justifiait la mise en voie prioritaire par un nombre élevé d'accidents avec dommages corporels entre 2010 et 2014 : 15 accidents au total. <sup>[2]</sup> Il y a eu également en 2014, 20 accidents avec uniquement dégâts matériels.

Trois années se sont écoulées depuis et il est nécessaire d'avoir un suivi et une évaluation sur la sécurité routière au boulevard Edmond Machtens.

Mes questions sont les suivantes :

- Pourriez-vous me communiquer l'évaluation de la situation depuis la modification des règles de priorité de circulation s'appliquant au boulevard Edmond Machtens ? Le nombre d'accidents est-il en baisse ? Quelles autres mesures sont prévues pour améliorer la sécurité sur cet axe ? Quelle est la concertation avec la Région ?

---

<sup>[1]</sup> Séance du Conseil communal du 25 février 2015, p.9-13.

<http://www.molenbeek.irisnet.be/fr/fichiers/conseil/interpellations/2015/interpellations-cc-25-02-2015.pdf>

<sup>[2]</sup> Séance du Conseil communal du 25 février 2015, p.14.

<http://www.molenbeek.irisnet.be/fr/fichiers/conseil/interpellations/2015/interpellations-cc-25-02-2015.pdf>

**Michaël Vossaert**

Député bruxellois et conseiller communal à Molenbeek-Saint-Jean  
02/549.66.14 - 0486/70.00.37 | [mvossaert@defi.EU](mailto:mvossaert@defi.EU) | [defi.EU](http://defi.EU)

**DéFI - Démocrate Fédéraliste Indépendant**

Siège bruxellois : 127, chaussée de Charleroi, 1060 Saint-Gilles

Siège wallon : 100, rue des Brasseurs, 5000 Namur







20, rue du Comte de Flandre  
20, Graaf van Vlaanderenstraat  
Bruxelles - 1080 - Brussel  
Tél: 02/412.37.51  
E-mail :  
molenbeek@molenbeek.irisnet.be  
[www.molenbeek.be](http://www.molenbeek.be)  
Service/Dienst : SECRETARIAT  
Réf/Ref : 8690  
Annexes/Bijlagen : /

Monsieur Michaël Vossaert  
Conseiller communal  
rue de la Sonatine, 91  
1080 Molenbeek-Saint-Jean

Molenbeek-Saint-Jean, le 09 avril 2018.

**Objet: votre question écrite du 1<sup>er</sup> février 2018 relative à l'évaluation de la mise en place de la voie prioritaire du Boulevard Edmond Machtens.**

Monsieur le Conseiller communal,

Vous trouverez ci-dessous les éléments de réponse à votre question écrite du 1<sup>er</sup> février 2018 relative à l'évaluation de la mise en place de la voie prioritaire du Boulevard Edmond Machtens.

Tout d'abord, il faut préciser que le boulevard Edmond Machtens a été mis en voie prioritaire à la demande de la STIB dans un projet d'amélioration de la vitesse commerciale des lignes 86 et 87. Cette mise en voie prioritaire avait plusieurs objectifs : améliorer la sécurité routière, dissuader les flux de transit par les voiries de quartier, améliorer les performances des transports publics.

Nous avons demandé une évaluation à la STIB sur les effets réellement produits par la mise en voie prioritaire. Il appert que cette modification n'a pas d'incidence notable sur la vitesse des bus.

Les lignes 86 et 87 circulent sur le boulevard à des vitesses globalement correctes, entre 15 et 18 km/h environ (14,4 km/h sur le tronçon Gare de l'Ouest→Machtens l'après-midi), ce qui est inférieur aux objectifs demandés par la Région. Cette vitesse modérée s'explique par la présence de nombreux arrêts de bus.

Concernant la sécurité, nous observons une évolution conséquente du nombre d'accidents. En effet, comme l'indique le tableau ci-dessous, le nombre d'accidents entre 2016 et 2017 a pratiquement doublé.



Voici un tableau récapitulatif des accidents survenus sur le Boulevard Edmond Machtens :

Accidents de la route	2012	2013	2014	2015	2016	2017
avec blessés légers	6	5	13	9	7	9
avec blessés graves	1	0	0	0	0	0
avec décès	1	0	0	0	0	0
avec blessés (non spécifiés)	0	0	0	1	0	0
avec dégâts matériels	15	14	7	11	9	19
<b>Total</b>	<b>23</b>	<b>19</b>	<b>20</b>	<b>21</b>	<b>16</b>	<b>28</b>

Par ailleurs, l'administration communale reçoit de nombreuses plaintes relatives à la vitesse excessive de certains automobilistes.

Vu la situation, nous avons demandé de revenir à la situation initiale, c'est-à-dire une voirie non prioritaire. Nous avons également demandé que des radars soient installés sur le boulevard.

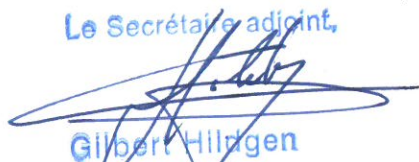
Un budget est prévu en 2018 pour l'installation de coussins berlinois sur les voiries communales. Le boulevard Edmond Machtens pourra en bénéficier si cela est jugé nécessaire par le service Mobilité.

Il n'y a pas de concertation spécifique avec la Région, s'agissant d'une voirie communale. L'acteur supra local dans ce dossier est la STIB.

Veillez agréer, Monsieur le Conseiller communal, l'assurance de notre considération distinguée.

Par ordonnance,  
La Secrétaire communal,

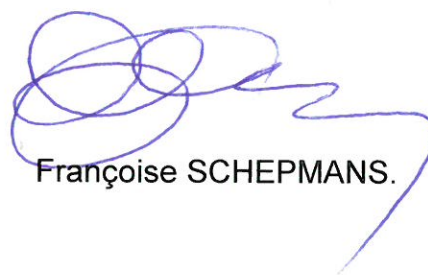
Le Secrétaire adjoint,



Gilbert Hildgen

Jacques DE WINNE.

La Bourgmestre,



Françoise SCHEPMANS.

